

Date de convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 08/01/2020

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 73

Votants : 73 + 9 pouvoirs : Mme Chantal JARNOUX à M. Christian SURONNE, Mme Lucette HEDOU à M. Denis FAUVEL, Mme Chantal NIGER à M. Jean-Paul MARET, Mme Anne ROQUIGNY à M. Jean-Luc CORNIERE, Mme Michèle MORIN à Mme Chantal COTTEREAU, M. Dominique BATAILLE à Mme Isabelle BARTHELEMY, Mme Claudine LESUEUR à M. Michel VANDERPLAETSEN, M. Emmanuel DUBOSC à M. Jean-François BLOC, Mme Marie-France BEAUCAMP à M. Jean-François DUCLOS.

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
JEUDI 16 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt le seize janvier à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Bertreville Saint Ouen, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPIY Caroline	A	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	P	DURAME Sébastien	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	Pvr	GRIZARD Vincent	P	MALVAUT Claudine	S
BEAUCAMP Marie-France	Pvr	FAICT Joël	S	MARET Jean-Paul	P
BEAUDOIN Aurélie	A	FAUVEL Denis	P	MASSE Stéphane	A
BERANGER Éric	P	FRANÇOIS Charline	P	MOREL Aline	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	E	GAINVILLE Norbert	P	MORIN Michèle	Pvr
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	Pvr
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	P
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	E
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	A	HEDOU Lucette	Pvr	PIT Claude	P
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	E	HÉRICHER Franck	P	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	Pvr	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	S	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	A	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	A
DALLE Jean-Christophe	A	LANGLOIS Jean-Pierre	P	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	A
DECLERCQ Antoine	P	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	Pvr
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	S	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	P
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	E	VEGAS Robert	S
DUBOSC Emmanuel	Pvr	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	A
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	A		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	Pvr		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

M. Jean-Marie TABESSE est nommé secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, 1 abstention, le PV de la séance précédente du lundi 09 décembre 2019.

Informations du Président :

Délégations à M. Michel COQUATRIX pour la compétence assainissement

Délégations à M. Jean-Paul MARET pour la compétence eau potable

EAU ET ASSAINISSEMENT

20200101-5.7 Exercice des compétences eau et assainissement des eaux usées suite à la loi engagement et proximité

Par arrêté du 20 décembre, Monsieur le Préfet indiquait que la Communauté de Communes Terroir de Caux exerçait de plein droit, au lieu et place des communes membres, à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement.

Et qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les syndicats intercommunaux suivants étaient dissous :

- SIAEP de Luneray
- SIAEPA de la Vallée de la Saône
- SIAEPA de la région de Longueville Sud
- SIAEPA de la région de Longueville Ouest
- SAEPA de la région d'Ouille la Rivière
- SAEPA de la Vallée de la Scie
- SIAEPA de la Varenne
- SIAEPA de Longueville Est

Aussi, tenant compte de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un nouvel arrêté préfectoral du 31 décembre 2019, modifie celui du 20 décembre 2019 et précise que lesdits syndicats peuvent être maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence, soit le 30 juin 2020. Ils exercent alors, sur leur périmètre, leurs attributions pour le compte de la communauté de communes Terroir de Caux, à laquelle ils rendent compte de leur activité.

Jusqu'au 30 juin, la communauté de communes peut délibérer sur le principe d'une délégation de ces compétences eau et assainissement à ces syndicats, lesquels sont alors maintenus pour un an supplémentaire à compter de cette délibération.

Durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin, si la communauté de communes Terroir de Caux délibère pour ne pas confirmer la délégation de compétences, ces syndicats seraient alors dissous sans délai.

Le mandat des membres des comités syndicaux ainsi que les fonctions de président et membre du bureau sont maintenus pour une durée identique à celle des syndicats.

Compte tenu du projet d'assainissement sur Longueuil et considérant que les financements sont liés au programme PACCO dont les termes précisent une maîtrise d'ouvrage par la communauté de communes Terroir de Caux;

Vu le contrat territorial en préparation pour les financements des programmes pluri annuels avec l'Agence de l'Eau ;

Vu les études de schéma directeur à lancer sur l'ensemble du territoire ;

Vu les diagnostics des réseaux à réaliser ;

Vu les travaux de sécurisation à lancer rapidement qui prendraient du retard en cas de conventionnement entre les différents syndicats au lieu d'une maîtrise d'ouvrage communautaire ;

Vu que la communauté de communes assure depuis le 1^{er} janvier 2020 les compétences objet de la présente délibération pour les communes seules ;

Vu la nécessité de travailler rapidement sur une uniformisation des services et des tarifs ;

Vu que des syndicats avaient préparé leur dissolution et donc stoppé les abonnements et contrats (téléphone, URSSAF, ..)

Attendu que l'existence des syndicats après les élections de mars entrainera l'installation d'un nouvel exécutif

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à la Majorité – 2 Contres – 3 Abstentions :

- **DECIDE** de ne pas déléguer les compétences eau et assainissement aux syndicats (SIAEP de Luneray, SIAEPA de la Vallée de la Saône, SIAEPA de la région de Longueville Sud, SIAEPA de la région de Longueville Ouest, SAEPA de la région d'Ouille la Rivière, SAEPA de la Vallée de la Scie, SIAEPA de la Varenne, SIAEPA de Longueville Est).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents, dont les actes liés aux transferts de compétences, les avenants de transfert, avenants de contrat de délégation, contrats de prestation de service, conventions de vente d'eau avec les syndicats limitrophes et tous documents nécessaires au bon fonctionnement du service.
- **DECIDE** que les salaires du mois de janvier des agents des ex-syndicats soient intégralement payés par Terroir de Caux

20200102-5.7 Ajout d'une question à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

Création d'une commission des anciens Présidents des ex-syndicats.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'ajout de cette question à l'ordre du jour

20200103-5.7 Création d'une commission des anciens Présidents des ex-syndicats

Monsieur Patrice GILLE, propose la création d'une commission des anciens Présidents des ex-syndicats jusqu'au prochain mandat,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité – 3 Abstentions :

- **DECIDE** la création d'une commission des anciens Présidents des ex-syndicats jusqu'au prochain mandat

18h19 arrivée de Mme Charline FRANCOIS

18h21 arrivée de M. Michel PILON

Informations et questions diverses

BUREAU	A.G.
13 février 2020 à Bertreville Saint Ouen	2 mars 2020 à Longueville sur Scie

La séance est levée à 18h25.

**Le Président,
Jean-Luc CORNIÈRE**